

**ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE
PREMIERE AFFECTATION DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL**

Aide cumulable avec les PIM AIP, AIP Ville et l'ASIA CIV ainsi que l'ASIA caution
Non cumulable avec l'Aide Spécifique au Logement (ASL)

BÉNÉFICIAIRES :

Personnels titulaires, stagiaires,
AED et AESH **contrat en cours 6 mois minimum**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Être affecté(e) pour la **première fois** dans l'académie de Créteil.

Pas de condition de logement

Pour les célibataires sans charge de famille : prise en compte de l'indice nouveau majoré INM inférieur ou égal à 503

Autres situations : quotient familial (revenu net imposable/ nombre de parts) inférieur ou égal à **14 300 €**

Agents arrivant de province, de l'étranger ou des territoires d'outre-mer :

INM inférieur ou égal à 503 : **400 €**

INM supérieur à 503 : **200 €**

Agents résidant en région parisienne avant l'affectation dans l'académie :

INM inférieur ou égal à 503 : **200 €**

INM supérieur à 503 : **100 €**

Professeurs des écoles contractuels ayant réussi le concours (CRPE) : 200 €

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 6 MOIS À
COMPTER DE LA PRISE DE FONCTION. LA PRESTATION EST PAYÉE DANS LA
LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MEME SI LES 6 MOIS DE VALIDITÉ NE
SONT PAS ÉCOULÉS.**

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes sont à faire **uniquement** sur la plateforme **Colibris –
Rubrique prestations sociales**

<https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr>

Demande de renseignement: ce.dasem2@ac-creteil.fr